

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 2 mai 2018 rapportant l'arrêté du 27 mars 2018 et portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Montélimar**

NOR : JUS B1812485 A

La garde des sceaux, ministre de la justice

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*  
*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*  
*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*  
*Vu l'arrêté du 27 mars 2018 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Montélimar ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté en date du 27 mars 2018 susvisé sont rapportées.

**Article 2**

Madame Moufida FRIGUI (HADJ MESSAOUD), adjointe administrative, est, à compter du 2 mai 2018, nommée régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Montélimar.

**Article 3**

Madame Danielle DUBOURGEAT, greffière principale, est, à compter du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Montélimar.

**Article 4**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de GRENOBLE, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 2 mai 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle,



Aude TORCHY